

NOTICE DE POSE

Allura flex

PVC compact plombant amovible en lames et en dalles

Pose non collée (maintenu par un poissant)

1. Conditions de pose

La température au sol doit être supérieure ou égale à + 10°C. La teneur en humidité d'un support base ciment au test CM ne doit pas excéder 5 %.

- Tracer sur le sol 2 droites perpendiculaires à l'entrée de la pièce en prévoyant pour les dalles de bordure des coupes de dimensions équilibrées et au moins supérieures ou égales à la moitié d'une dalle.
- Pour faciliter la pose sur les surfaces importantes, il est préférable de commencer le chantier au milieu de la pièce.

2. Préparation des dalles ou des lames

Stocker les cartons de dalles ou lames à plat et ouverts dans un local tempéré au minimum 48 heures à l'avance.

Les dalles devront appartenir à un même lot dans un même local.

3. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 (avril 2007) « Revêtements de sols PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 parties 1, 2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7) et CPT Cahier CSTB 3606. Dalles ou chapes adhérentes exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2.

Dalles ou chapes flottantes en mortier de ciment exécutées, conformément à la norme NF DTU 26.2.

Dallages en béton exécutés conformément au DTU 13.3 (Parties 2 et 3) (norme NF P11-213-2 et 3).

Planchers dalles avec continuité sur appuis : dalle pleine en béton arme coulée in situ / dalle pleine coulée sur prédalles en béton arme / dalle pleine coulée sur prédalles en béton précontraint exécutés conformément au DTU 21 (norme NF P 18-201).

Planchers en béton coulés sur bac d'acier collaborant avec continuité aux appuis et exécutés conformément au DTU 21 (norme NF P 18-201). Planchers nervures à poutrelles en béton arme ou en béton précontraint et entrevous exécutés conformément au CPT « Planchers », titre 3, publié dans les Cahiers du CSTB 2892, 1ère partie. Planchers constitués de dalles alvéolées en BP ou BA avec des dalles collaborantes rapportées en béton arme avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la NF DTU 23.2.

4. Supports anciens

Support en béton ou en mortier de ciment

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination de l'enduit de lissage comme indique dans le Cahier du CSTB 3635.

Les travaux préparatoires sont réalisés dans les conditions et avec les produits préconisés à l'article 5.13 de l'Avis Technique. Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein), il est traité par la mise en œuvre préalable d'un procédé barrière adhésif pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour cette fonction. De plus, dans le cas de dallage sur terre-plein, s'assurer que les parois verticales sont bien protégées contre l'effet de l'humidité ascendante.

Carrelage ancien

Comme décrit dans le Cahier du CSTB 3635, sur support béton ou mortier de ciment, en bon état, présentant une bonne adhérence au mortier de scellement (carrelage scelle) ou au support (carrelage colle). Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un ancien carrelage sur dallage sur terreplein), il est traité par la mise en œuvre préalable d'un procédé barrière adhésif pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour cette fonction.

Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 2 mm et/ou tout joint entre carreaux inférieur à 5 mm.

Dans le cas de désaffleurs supérieurs à 2 mm ou de joints supérieurs à 5 mm, réaliser un enduit de sol TEC 900 DSP de HB FULLER ou Uzin NC 405 de Uzin suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Sol coulé existant

Comme décrit dans le Cahier du CSTB 3635, le sol coulé existant doit être adhésif et d'épaisseur supérieure à 2 mm.

Dalles semi-flexibles

Avant la pose, il convient de réaliser une étude préalable de l'état du support existant selon la partie 2 / Chapitre B du Cahier 3635 du CSTB. Aucun percement ne pourra être envisagé lors de la mise en œuvre du revêtement dans ce cas.

Dans le cas de dalles semi-flexibles amiantées, il convient de respecter dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine.

5. Principe de mise en œuvre avec fixateur

Homogénéiser soigneusement le fixateur en respectant les préconisations du fabricant pour son application.

L'application se fait sur toute la surface du local.

La pose des dalles et lames s'effectue sur un support propre comme précédemment défini : à joints vifs / en sens contraire pour les dalles 50 x 50 cm / dans le même sens pour les lames 100 x 20 cm, Pose à coupe de pierre en ménageant un décalage minimum d'un tiers de longueur de lame.

La mise en œuvre se fait comme tout revêtement en dalles plombantes amovibles dans le respect :

- de l'implantation et du démarrage la pose,
- de la découpe en périphérie :

La découpe des dalles se fait par entaille en surface à la lame serpe ou droite et une coupe à l'aide d'une lame croche en respectant, pour l'esthétique, une coupe inclinée du dossier vers l'intérieur côté plinthe pour éviter tout jeu.

- de la découpe en butée sur revêtement différent ou sur profile.

Le principe de découpe est identique au report en périphérie mais la coupe se fait droite et non inclinée.

Plancher chauffant

La pose sur plancher chauffant à accumulation et sur plancher rayonnant électrique est possible conformément aux indications décrites dans l'Avis Technique et à la norme NF DTU 53.2

Pose collée en plein

Sur les supports décrits précédemment Le principe de pose décrit précédemment et dans le respect des colles indiquées par le fabricant sur support béton.

La mise en œuvre est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2 pour les supports neufs et conformément au Cahier du CSTB 3635 pour les supports anciens.